



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPEPS

Question écrite n° 90033

### Texte de la question

M. Jacques Desallangre \* appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diminution drastique du nombre des postes au concours de recrutement du CAPEPS externe pour 2006. Moins de deux mois avant le concours, une nouvelle diminution des postes de 50 % a été annoncée pour cette année (passant ainsi de 800 à 400), après pourtant la promesse d'un plan pluriannuel de recrutement qui avait été annoncé par son prédécesseur. Or tout le monde s'accorde sur le fait que ces 400 postes ne suffiront pas à remplacer la totalité des enseignants qui partiront en retraite cette année, mais surtout ils contredisent les chiffres avancés par la direction de l'évaluation et de la prospective du MEN qui, dans le numéro 71 de la revue *Éducation et formation*, fixait à environ 1 200 postes les besoins annuels pour les rentrées scolaires 2006 à 2013. Une telle diminution du nombre de postes est vraiment incompréhensible au regard des bilans concernant la santé des jeunes, la progression de l'obésité, les inégalités d'accès à la culture corporelle, sportive et artistique et la violence à l'école. On peut donc s'étonner que cet enseignement, véritable moyen d'apprentissage du goût de l'effort, de l'engagement, du dépassement de soi, qui remplit un rôle important dans le processus de formation de la jeunesse soit si peu reconnu. Aussi, il lui demande de ne pas contribuer à une nouvelle dégradation de la vie scolaire et de bien vouloir reconsidérer le nombre de postes ouverts au concours de recrutement du CAPEPS externe pour 2006.

### Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs disciplinaires en EPS (qui représentent l'équivalent de 845 emplois à temps plein) devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'éducation physique et sportive en 2006. Par ailleurs, le professorat ne constitue pas le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci se dirigent également vers les métiers

d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Enfin, afin de développer la pratique du sport du plus grand nombre sur le territoire, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé la création de 1 000 emplois dans le sport en 2006, notamment pour la préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin ainsi que pour la promotion du sport dans les quartiers et auprès des personnes handicapées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90033

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3248

**Réponse publiée le :** 13 juin 2006, page 6228